PIECES A FOURNIR

Pour permettre d'examiner votre demande de prise en charge d'une partie de la cotisation à l'assurance maladie de la CFE, il convient de faire parvenir, au service social du Consulat Général de France, les pièces justificatives suivantes en photocopies :

d	ane	tous	les.	cas	•

□ passeport (copie de toutes les pages)
□ carte consulaire en cours de validité
□ livret de famille
□ reçus des factures d'électricité, d'eau et de téléphone des quatre derniers mois
□ carte grise de votre ou de vos véhicules
□ attestation sur l'honneur de non possession de biens au Sénégal ou ailleurs
\square revenus locatifs
□ ressources diverses : pension vieillesse, rente, pension alimentaire, aide des enfants, allocations consulaires, etc
\Box pour les personnes employant du personnel de service : attestation indiquant le nombre d'employés et leurs salaires annuels
□ les relevés de <u>tous</u> vos comptes bancaires <u>de toute l'année précédent</u> votre demande (au
Sénégal et ailleurs)

si vous avez des enfants scolarisés :

☐ certificat de	scolarité pour l	es enfants de pl	us de 16 ans et c	de moins de 20 ans
□ reçu des fra	is de scolarité o	u attestation du	bénéfice des bo	urses scolaires

si vous êtes locataire : copie du bail, reçus des loyers des 3 derniers mois si vous êtes hébergé(e) gracieusement : une attestation manuscrite de l'hébergeant si vous êtes propriétaire : documents fiscaux concernant les biens, titres de propriété

si vous êtes salarié:

- bulletins de salaire <u>de l'année précédente</u> ou attestation de l'employeur mentionnant le montant du salaire annuel brut <u>de l'année précédente</u>
- déclaration des revenus imposables de l'année précédente ou certificat d'imposition

pour les professions libérales et les travailleurs indépendants :

- avis d'imposition sur les bénéfices
- statuts de la société
- montant du chiffre d'affaires faisant ressortir le bénéfice net ainsi que les revenus perçus l'année précédente, arrêté par un comptable agréé
- revenus de l'exploitation agricole, industrielle ou commerciale
- relevés bancaires des 12 derniers mois de la société.

pour les personnes ayant des revenus de placement :

- relevé récent du portefeuille de valeurs ou des comptes bancaires
- déclarations fiscales concernant les revenus mobiliers ou immobiliers
- relevé de compte du notaire (en cas de vente au cours des 3 dernières années)

pour les personnes bénéficiant d'une aide financière :

- une attestation chiffrée de prise en charge

pour les retraités :

- bulletins bimestriels de versement de pension I.P.R.E.S.

pour les personnes sans revenus :

- un document justifiant <u>des moyens de subsistance ou bulletins de salaire du conjoint/concubin,</u> un avis de non-imposition et pour les personnes de plus de 55 ans une attestation de l'IPRES de non-versement de pension vieillesse.

pour les conjoints sans revenus :

- un avis de non-imposition, une attestation sur l'honneur de non-emploi.

Dernier relevé d'appel à cotisations CFE

<u>Tout dossier incomplet sera rejeté</u>. La loi punit de peines sévères quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations.